

Immigration : Vienne et Varsovie réagissent aux projets allemands

écrit par Jean Schoving | 15 septembre 2024



Le Ministre de l'Intérieur Faeser justifie les contrôles aux frontières d'Allemagne fédérale dans une lettre à l'UE

Réactions aux projets allemands

Mots clairs venant de Vienne et Varsovie

Situation au : 10.09.2024

Le ministre de l'Intérieur Nancy Faeser ordonne des contrôles aux frontières d'Allemagne fédérale **et crée ainsi des soucis dans l'UE quant à la libre circulation des personnes et des marchandises.** Des paroles particulièrement claires viennent d'Autriche et de Pologne.

[Matthias Reiche, ARD Bruxelles](#)

Afin de juguler les immigrations illégales, le ministre fédéral de l'Intérieur Nancy Faeser a étendu provisoirement les contrôles à toutes les frontières allemandes. **Tant que l'UE ne serait pas capable de protéger ses frontières extérieures, l'Allemagne sera obligée de contrôler ses frontières, selon l'argument du Gouvernement fédéral.**

Selon le code-frontières Schengen, des contrôles ne sont autorisés qu'exceptionnellement : ils doivent être limités dans le temps et être déclarés auprès de la Commission de l'UE. Cela a déjà été le cas, comme le confirme la porte-parole de la commission Anitta Hipper : Faeser aurait informé l'UE des contrôles. *« En vertu du code-frontières Schengen, les pays membres peuvent mettre en place des contrôles de cette nature, en cas de menace sérieuse de l'ordre public ou de la sécurité intérieure »*, explique Hipper. La Commission serait en contact avec les autorités allemandes, tout comme avec les autres États membres, qui contrôlent leurs frontières intérieures.

Domages pour l'économie et les communes frontalières

A la Commission européenne, on essaie de ne pas accorder une importance démesurée au sujet. On n'entend pas non plus commenter l'annonce par Berlin de conserver les contrôles aux frontières allemandes nettement plus longtemps que les six mois autorisés.

Mais les soucis quant à la libre circulation des personnes

et des marchandises dans l'espace Schengen sont très grands dans de nombreux pays, dit le député UE néerlandais, Raquel García Hermida-Van der Walle. Bien entendu, le réflexe primaire des Allemands après l'attentat de Solingen, œuvre d'un demandeur d'asile expulsable, mais non refoulé, serait absolument compréhensible : « Mais un signal politique de cette nature ne rend pas plus sûre ni l'Europe, ni l'Allemagne. »

Il nuirait bien plus à l'économie et à des milliers de gens demeurant dans les communes frontalières. « Une de nos libertés les plus importantes est mise en jeu pour envoyer un signal politique ». Le député propose d'investir davantage en lieu et place dans la protection des frontières extérieures et dans la coopération policière entre les États membres de l'UE.

Patrouilles germano-autrichiennes communes ?

C'est ainsi que la Commission de l'UE recommande dans un rapport des alternatives pour les contrôles aux frontières, dans le cas de l'Allemagne par exemple que des fonctionnaires de police allemands et autrichiens effectuent des patrouilles communes et arrêtent les personnes avant qu'elles aient franchi la frontière vers l'Allemagne. Dans un tel cas, c'est l'Autriche qui devrait contrôler de quel pays relève la compétence de la demande.

Il est en tout cas exclu que l'Autriche reprenne des personnes refoulées par l'Allemagne, affirme sans équivoque le ministre autrichien de l'Intérieur Gerhard Karner. Une critique sévère vient de plus de la part du Premier ministre polonais, Donald Tusk. La démarche de Berlin serait inacceptable. L'accord de Schengen serait ainsi pratiquement suspendu.

L'effet domino va-t-il se produire ?

Les contrôles aux frontières pourraient effectivement mener

à ce que les pays limitrophes – par une espèce d'effet domino – suivent eux aussi l'exemple allemand, parce que pratiquement aucun gouvernement dans l'UE n'est disposé à accepter plus de réfugiés. Dans ce cas, beaucoup de causes entraîneraient les mêmes effets, selon le ministre de l'Intérieur d'Autriche, Karner.

Comme lui, beaucoup de politiciens de l'UE croient qu'il devrait s'agir en premier lieu de mettre en œuvre la réforme du droit d'asile européen qui vient d'être promulguée. *« Nous devons également donner vie aux procédures rapides aux frontières extérieures et à la coopération avec les pays tiers en ce qui concerne les éléments-clés de ce pacte »*, souligne l'homme d'État autrichien. Il s'agit de progresser vraiment pour éviter des abus.

Lacunes dans la base de données des empreintes digitales

Refuser la demande d'asile d'une personne déjà enregistrée dans un autre pays de l'UE ou qui aurait également pu déposer cette demande dans un pays-tiers sûr n'est pas absolument illégal, comme le laisse entendre également la Commission de l'UE. Toutefois, une procédure formelle et l'accord du pays-membre concerné sont également nécessaires à cet égard. Le pays respectif dispose d'un délai de six mois pour cette procédure.

S'y ajoute le fait que la base de données Eurodac prévue en même temps que la réforme du droit d'asile, dans laquelle sont enregistrées les empreintes digitales de tous les demandeurs d'asile, ne fonctionne que de façon incomplète jusqu'à présent. C'est ainsi que l'an dernier, sur les 329 120 auteurs d'une première demande d'asile en Allemagne, trois quarts n'avaient pas encore été enregistrés dans un autre pays de l'UE.

<https://www.tagesschau.de/ausland/europa/reaktionen-eu-deutschland-asylplaene-100.html>

« LIMITES DU FAISABLE » :

Faeser justifie les contrôles aux frontières dans une lettre à l'UE

Les ressources d'Allemagne fédérale et des Länder pour l'assistance aux réfugiés « sont pratiquement épuisées », écrit le ministre de l'Intérieur. Aucun État au monde ne peut accueillir des réfugiés de façon illimitée.

Dans une lettre à la Commission de l'UE, le ministre fédéral de l'Intérieur, Nancy Faeser (SPD) a justifié l'extension des contrôles à toutes les frontières allemandes avec insistance par la situation migratoire et sécuritaire. Les ressources d'Allemagne fédérale et des Länder pour l'accueil et l'assistance aux réfugiés « sont pratiquement épuisées » et atteignent « les limites du faisable », a écrit Faeser selon les informations communiquées par l'agence de presse AFP de jeudi. Il faut éviter « d'en demander trop à la collectivité (solidaire) ».

« *La création de centres d'accueil supplémentaires n'est pas possible de façon illimitée* » a écrit Faeser dans le courrier daté du lundi, jour où le ministre a annoncé l'extension des contrôles aux frontières. « Aucun État au monde ne peut accueillir des réfugiés de façon illimitée ». Et la pression migratoire va probablement « rester aussi élevée ».

« *Outre les dangers provenant du terrorisme islamiste, des incidents criminels œuvre de réfugiés avec couteaux et usage de la violence ont mené ces derniers temps à une détérioration massive du sentiment de sécurité et de paix intérieure* », a poursuivi Faeser. Elle a critiqué à cette occasion également le « dysfonctionnement croissant » du système dit de Dublin en Europe – à savoir la convention selon laquelle les réfugiés devaient déposer leur demande d'asile dans le pays où ils ont foulé en premier le sol

européen. Le ministre en appelle à Bruxelles « à continuer à travailler avec une énergie et force communes à y réaliser des progrès visibles et rapides ».

L'attentat au couteau fin août à Solingen avait également mis l'accent sur la procédure européenne de Dublin. L'auteur présumé de l'attentat, un Syrien de 26 ans, aurait dû en fait être refoulé en Bulgarie l'an passé déjà, là où il était arrivé en premier dans l'UE. Mais les autorités ne l'ont pas trouvé dans son lieu d'hébergement et n'ont manifestement pas fait une seconde tentative par la suite.

Faeser espère selon les indications de ce lundi que l'extension des contrôles aux frontières donnera lieu également à une « extension massive des refoulements » avant l'arrivée en Allemagne. Dans son courrier à l'UE, le ministre n'a pas évoqué cet objectif mais a notamment souligné la lutte contre les filières d'immigration clandestine.

Jusqu'à présent, il y a eu de manière temporaire des contrôles stationnaires aux frontières avec la Pologne, la Tchéquie, l'Autriche et la Suisse. Ils sont étendus à partir de lundi et pour l'instant jusque mi-mars à toutes les frontières du pays. L'Allemagne doit en informer la Commission de l'UE, mais celle-là n'est pas tenue de donner expressément son accord.

Traduction de **Jean Schoving** pour Résistance républicaine

<https://www.faz.net/aktuell/politik/inland/nancy-faeser-rechtfertig-grenzkontrollen-in-brief-an-eu-kommission-19979378.html>